

Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche

Privas, le 14 août 2025

ÉLÉMENTS POUR COMMUNIQUE DE PRESSE

Le comité départemental de la ressource en eau réuni le 13 août 2025 prend acte du passage en « crise » sur le bassin versant du Doux

Le comité départemental de la ressource en eau s'est réuni ce mercredi 13 août 2025, sous la présidence de Monsieur le Secrétaire Général. Cette rencontre s'inscrit dans une démarche de gestion partagée de la ressource en eau, mobilisant l'ensemble des acteurs ardéchois : élus, syndicats de rivière et d'eau potable, représentants professionnels.

Après un hiver excédentaire en précipitations, la fin du printemps et l'été se sont révélés exceptionnellement secs, en particulier sur la partie centrale du département. Plusieurs épisodes de canicule ont accéléré l'assèchement des sols et la baisse généralisée des débits des cours d'eau. Depuis le 18 juin, six arrêtés préfectoraux successifs ont été pris pour adapter les mesures de restriction, traduisant une situation tendue et évolutive. **Désormais la quasi-totalité du territoire est placée en alerte renforcée ce qui signifie que tous les usages de l'eau ne peuvent être satisfaits, avec une limitation importante des prélèvements d'eau.**

À la suite d'une baisse continue des débits sur le secteur, Monsieur Le Secrétaire Général a annoncé la parution d'un nouvel arrêté n° 07-2025-08-14-00003 en date du 14 août 2025 pour placer le bassin versant du **Doux en situation de crise afin de préserver les milieux et les usages prioritaires.**

L'ensemble des participants a souligné l'importance de renforcer l'information auprès des usagers – collectivités, habitants, touristes, agriculteurs – sur les restrictions en vigueur. Monsieur le Secrétaire général a rappelé la nécessité de maintenir une mobilisation collective pour renforcer la pédagogie autour de la gestion de la ressource en eau et également engager des actions sur le moyen terme afin de faire face à une ressource qui se raréfie.

Le site VigiEau est l'outil de référence pour consulter, à l'échelle communale, les niveaux de vigilance et les mesures applicables.

📍 Pour connaître les mesures applicables dans votre commune : www.vigieau.gouv.fr



vigieau.gouv.fr

S'informer sur les restrictions d'eau en période de sécheresse

Pour la qualité de l'eau des sites de baignades déclarées, l'ensemble des sites de baignade fait l'objet d'une surveillance par l'ARS et reste, à ce jour, autorisé à la baignade.

En conclusion, Monsieur le Secrétaire Général a rappelé la responsabilité de tous pour assurer la sobriété des usages au cours de cette période estivale sensible.

Rappels et recommandations

 **Usagers particuliers et collectivités** : prenez connaissance des restrictions en vigueur sur votre commune, soyez vigilants et économes, même en dehors des zones sous restrictions.

 **Professionnels agricoles** : les mesures d'irrigation sont définies par l'arrêté cadre sécheresse n° 07-2023-06-06-00002 du 6 juin 2023. Référez-vous à vos autorisations spécifiques.

 **Maires** : vous pouvez, en fonction des réalités locales, prendre des arrêtés municipaux plus contraignants.

 **Ouvrages hydrauliques** : le respect du **débit réservé** est impératif (en général 10 % du module), même en période de sécheresse.

 **Contrôles** : Des contrôles seront réalisés tout au long de la période estivale pour vérifier le respect des restrictions.

Pour toutes informations vous pouvez contacter la direction départementale des territoires - Service Environnement / Pôle Eau par courriel : ddt-se@ardeche.gouv.fr (04 75 66 50 00).

Cabinet de la préfète
Bureau de la Représentation de l'État et de la
communication interministérielle

Tél : 04 75 66 50 07/14/15
Mél : pref-communication@ardeche.gouv.fr
www.ardeche.gouv.fr



@Prefet07

Rue Pierre Filliat - BP 721
07007 Privas CEDEX

ANNEXE 2 - Résumé des principales restrictions

Mesures de restriction s'appliquant au bassin versant du Doux-Ay :

	CRISE
Arrosage des pelouses, ronds points, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément et des espaces sportifs	Interdit
Jardins potagers	Autorisé de 19h à 22h trois jours par semaine (mercredi, vendredi, dimanche) et uniquement par dispositif économe
Espaces sportifs	Interdit
Piscines	Interdit
Lavage des voiries	Interdit , sauf impératifs sanitaires.
Lavage des voitures	Interdit , sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire
Plans d'eau, canaux d'agrément, béalières ne disposant pas d'arrêté préfectoral d'autorisation	Interdit
Plans d'eau, canaux d'agrément, béalières autorisés par d'arrêté préfectoral	Interdit
Fontaines publiques à circuit ouvert	Interdit
Industries	Limiter les prélèvements aux besoins indispensables
Stations d'épuration et réseaux d'assainissement	Interdit , sauf opérations de maintenance indispensables
Micro-centrales	Respect strict de la réglementation applicable à l'installation.

Mesures de restriction s'appliquant aux bassins versant de la Cance, de l'Eyrieux, de l'Ouvèze-Payre, de l'Ardèche et de la Beaume-Chassezac :

Usages des particuliers et des collectivités	ALERTE RENFORCÉE
Prélèvements directement dans les cours d'eau	 interdits : les dispositifs de prélèvement (crépines, tuyaux) devront être totalement retirés du lit du cours d'eau et de la berge
Arrosage des pelouses, ronds points, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément et des espaces sportifs	 Interdit, sauf pour arbres et arbustes plantés depuis moins de deux ans, pour lesquels un arrosage localisé est autorisé trois jours par semaine (lundi, mercredi et vendredi) entre 20 h et 9 h
Jardins potagers	 Interdit de 9h à 20h. Arrosage en priorité avec des réserves d'eau constituées. Si arrosage à partir du réseau d'eau potable, arrosage localisé (avec un arrosoir manuel au pied des plants ou avec un système de goutte à goutte) au pied des plants
Espaces sportifs	 Autorisé de 20h à 23h deux jours par semaine (lundi et jeudi)
Piscines	 Piscine nouvellement construite : premier remplissage autorisé ; Toutes piscines : remplissage complet interdit et remplissage complémentaire autorisé de 22h à 6h
Lavage des voiries	 Sauf impératifs sanitaires et balayeuses laveuses automatiques.
Lavage des voitures	 INTERDIT sauf dans les stations de lavage professionnelles recyclant l'eau ou équipées de haute pression ou de portique programmé ECO et pour les véhicules ayant un impératif sanitaire.
Plans d'eau, canaux d'agrément, béalières ne disposant pas d'arrêté préfectoral d'autorisation	 Alimentation et prélèvements interdits
Plans d'eau, canaux d'agrément, béalières autorisés par d'arrêté préfectoral	 Alimentation et prélèvements interdits

Fontaines publiques à circuit ouvert		Alimentation interdite
Stations d'épuration et réseaux d'assainissement		Sauf opérations de maintenance indispensables

Mesures de restriction s'appliquant aux bassins versants de l'Allier, de la Loire, à l'Ardèche en aval de la confluence avec la Fontaulière, à la Fontaulière en aval du barrage de Pont-de-Veyrières et au Chassezac en aval du barrage de Marlace (cours d'eau soutenus) :

Usages des particuliers et des collectivités	ALERTE	
Pelouses, espaces verts publics et privés		Autorisé les lundi, mercredi et vendredi de 20h à 9h.
Jardins potagers		Autorisé entre 18h et 11h
Piscines		Interdiction de remplissage sauf : - piscine nouvellement construite si le chantier a débuté avant les premières restrictions - remise à niveau pour toutes les piscines Ces remplissages ne sont autorisés qu'entre 20h et 9h
Espaces sportifs de toute nature		Autorisé entre 18h et 11h
Lavage des voiries		INTERDIT sauf impératifs sanitaires et balayeuses laveuses automatiques.
Lavage des voitures		INTERDIT sauf dans les stations de lavage professionnelles recyclant l'eau ou équipées de haute pression ou de portique programmé ECO et pour les véhicules ayant un impératif sanitaire.
Plans d'eau, canaux d'agrément, béalières autorisés par d'arrêté préfectoral		Strict respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation
Fontaines publiques à circuit ouvert		INTERDIT

ANNEXE 3 - Tableau des secteurs de tour d'eau agricoles

Nom Commune	secteur hydrographique	Secteur agricole	Nom Commune	secteur hydrographique	Secteur agricole
ACCONS	Eyrieux	2	CHANEAC	Eyrieux	1
AILHON	Ardèche	2	CHARMES-SUR-RHONE	Doux-Ay	1
AIZAC	Ardèche	3	CHARNAS	Cance	1
AJOUX	Eyrieux	2	CHASSIERS	Ardèche	2
ALBA-LA-ROMAINE	Ardèche	2	CHATEAUBOURG	Doux	2
ALBON-D'ARDECHE	Eyrieux	3	CHATEAUNEUF-DE-VERNOUX	Eyrieux	3
ALBOUSSIÈRE	Doux-Ay	1	CHAUZON	Ardèche	2
ALISSAS	Ouvèze	1	CHAZEAX	Ardèche	1
ANDANCE	Cance	3	CHEMINAS	Doux-Ay	1
ANNONAY	Cance	2	CHIROLS	Ardèche	2
ARCENS	Eyrieux	2	CHOMERAC	Ouvèze	3
ARDOIX	Cance	1	COLOMBIER-LE-CARDINAL	Cance	2
ARLEBOSC	Doux-Ay	1	COLOMBIER-LE-JEUNE	Doux-Ay	3
ARRAS-SUR-RHONE	Doux-Ay	2	COLOMBIER-LE-VIEUX	Doux-Ay	2
ASTET	Ardèche	1	CORNAS	Doux-Ay	2
AUBENAS	Ardèche	2	COUCOURON	Loire	2
AUBIGNAS	Ardèche	2	COUX	Ouvèze	3
BAIX	Ouvèze	1	CREYSSEILLES	Ouvèze	3
BALAZUC	Ardèche	3	CROS-DE-GEORAND	Loire	3
BANNE	Beaume-Chassezac	3	CRUAS	Ardèche	2
BARNAS	Ardèche	1	DARBRES	Ardèche	1
BEAUCHASTEL	Eyrieux	3	DAVEZIEUX	Cance	1
BEAULIEU	Beaume-Chassezac	1	DESAIGNES	Doux-Ay	3
BEAUMONT	Beaume-Chassezac	3	DEVESSET	Eyrieux	1
BEAUVENE	Eyrieux	3	DOMPNAC	Beaume-Chassezac	3
BELSENTES	Eyrieux	1	DORNAS	Eyrieux	3
BERRIAS-ET-CASTELJAU	Beaume-Chassezac	1	DUNIERE-SUR-EYRIEUX	Eyrieux	3
BERZEME	Ardèche	2	ECLASSAN	Doux-Ay	3
BESSAS	Cèze	1	EMPURANY	Doux-Ay	3
BIDON	Ardèche	2	ETABLES	Doux-Ay	3
BOFFRES	Doux-Ay	3	FABRAS	Ardèche	3
BOGY	Cance	2	FAUGERES	Ardèche	1
BOREE	Eyrieux	3	FELINES	Cance	3
BORNE	Beaume-Chassezac	3	FLAVIAC	Ouvèze	1
BOUCIEU-LE-ROI	Doux-Ay	2	FONS	Ardèche	2
BOULIEU-LES-ANNONAY	Cance	2	FREYSSENET	Ouvèze	2
BOURG-SAINT-ANDEOL	Ardèche	1	GENESTELLE	Ardèche	3
BOZAS	Doux-Ay	2	GILHAC-ET-BRUZAC	Doux-Ay	1
BROSSAINC	Cance	1	GILHOC-SUR-ORMEZE	Doux-Ay	3
BURZET	Ardèche	3	GLUIRAS	Eyrieux	3
CELLIER-DU-LUC	Allier	2	GLUN	Doux-Ay	1
CHALENCON	Eyrieux	3	GOURDON	Ardèche	2
CHAMBONAS	Beaume-Chassezac	3	GRAS	Ardèche	1
CHAMPAGNE	Cance	1	GRAVIERES	Beaume-Chassezac	3
CHAMPIS	Doux-Ay	1	GROSPIERRES	Beaume-Chassezac	2
CHANDOLAS	Beaume-Chassezac	3	GUILHERAND-GRANGES	Doux-Ay	2
ISSAMOULENC	Eyrieux	2	LE TEIL	Ardèche	1
ISSANLAS	Loire	3	LEMPES	Doux-Ay	2
ISSARLES	Loire	1	LENTILLERES	Ardèche	1

Nom Commune	secteur hydrographique	Secteur agricole	Nom Commune	secteur hydrographique	Secteur agricole
JAUJAC	Ardèche	3	LES ASSIONS	Beaume-Chassezac	1
JAUNAC	Eyrieux	2	LES OLLIERES-SUR-EYRIEUX	Eyrieux	1
JOANNAS	Ardèche	1	LES SALELLES	Beaume-Chassezac	1
JOYEUSE	Beaume-Chassezac	2	LES VANS	Beaume-Chassezac	3
JUVINAS	Ardèche	2	LESPERON	Allier	2
LA ROCHETTE	Eyrieux	1	LIMONY	Cance	1
LA SOUCHE	Ardèche	2	LOUBARESSE	Beaume-Chassezac	1
LA VOULTE-SUR-RHONE	Eyrieux	1	LUSSAS	Ardèche	2
LABASTIDE-SUR-BESORGUES	Ardèche	3	LYAS	Ouvèze	3
LABASTIDE-DE-VIRAC	Ardèche	3	MALARCE-SUR-LA-THINE	Beaume-Chassezac	2
LABATIE-D'ANDAURE	Doux-Ay	2	MALBOSC	Cèze	2
LABEAUME	Beaume-Chassezac	1	MARCOLS-LES-EAUX	Eyrieux	2
LABEGUDE	Ardèche	3	MARIAC	Eyrieux	3
LABLACHERE	Beaume-Chassezac	2	MARS	Eyrieux	2
LABOULE	Beaume-Chassezac	2	MAUVES	Doux-Ay	1
LACHAMP-RAPHAEL	Ardèche	3	MAYRES	Ardèche	1
LACHAPELLE-GRAILLOUSE	Loire	2	MAZAN-L'ABBAYE	Loire	2
LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS	Ardèche	3	MERCUER	Ardèche	3
LACHAPELLE-SOUS-CHANEAC	Eyrieux	1	MEYRAS	Ardèche	1
LAFARRE	Doux-Ay	1	MEYSSE	Ardèche	3
LAGORCE	Ardèche	1	MEZILHAC	Eyrieux	3
LALVADE-D'ARDECHE	Ardèche	3	MIRABEL	Ardèche	1
LALOUVESC	Doux-Ay	3	MONESTIER	Cance	1
LAMASTRE	Doux-Ay	3	MONTPEZAT-SOUS-BAUZON	Ardèche	1
LANARCE	Allier	1	MONTREAL	Ardèche	1
LANAS	Ardèche	3	MONTSELGUES	Beaume-Chassezac	3
LARGENTIERE	Ardèche	2	NOZIERES	Doux-Ay	1
LARNAS	Ardèche	2	ORGNAC-L'AVEN	Cèze	2
LAURAC-EN-VIVARAIS	Ardèche	1	OZON	Doux-Ay	1
LAVEYRUNE	Allier	3	PAILHARES	Doux-Ay	1
LAVILLATTE	Allier	2	PAYZAC	Beaume-Chassezac	1
LAVILLEDIEU	Ardèche	2	PEAUGRES	Cance	3
LAVIOLLE	Ardèche	3	PEREYRES	Ardèche	3
LE BEAGE	Loire	1	PEYRAUD	Cance	3
LE CHAMBON	Eyrieux	2	PLANZOLLES	Beaume-Chassezac	1
LE CHEYLARD	Eyrieux	2	PLATS	Doux-Ay	1
LE CRESTET	Doux-Ay	2	PONT-DE-LABEAUME	Ardèche	2
LE LAC-D'ISSARLES	Loire	2	POURCHERES	Ouvèze	1
LE PLAGNAL	Allier	3	PRADES	Ardèche	3
LE POUZIN	Ouvèze	3	PRADONS	Ardèche	2
LE ROUX	Ardèche	1	PRANLES	Eyrieux	3
PREAUX	Doux-Ay	3	SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN	Doux-Ay	3
PRIVAS	Ouvèze	2	SAINT-BASILE	Doux-Ay	3
PRUNET	Ardèche	1	SAINT-BAUZILE	Ouvèze	3
QUINTENAS	Cance	1	SAINT-CHRISTOL	Eyrieux	2
RIBES	Beaume-Chassezac	2	SAINT-CIERGE-LA-	Ouvèze	2

Nom Commune	secteur hydrographique	Secteur agricole	Nom Commune	secteur hydrographique	Secteur agricole
			SERRE		
ROCHECOLOMBE	Ardèche	2	SAINT-CIERGE-SOUS-LE-CHEYLARD	Eyrieux	2
ROCHEMAURE	Ardèche	1	SAINT-CIRGUES-DE-PRADES	Ardèche	1
ROCHEPAULE	Doux-Ay	2	SAINT-CIRGUES-EN-MONTAGNE	Loire	3
ROCHER	Ardèche	1	SAINT-CLAIR	Cance	3
ROCHESSAUVÉ	Ouvèze	2	SAINT-CLEMENT	Eyrieux	1
ROCLES	Ardèche	1	SAINT-CYR	Cance	1
ROIFFIEUX	Cance	2	SAINT-DESIRAT	Cance	2
ROMPON	Ouvèze	1	SAINT-DIDIER-SOUS-AUBENAS	Ardèche	2
ROSIERES	Beaume-Chassezac	1	SAINTE-EULALIE	Loire	3
RUOMS	Ardèche	2	SAINT-ETIENNE-DE-BOULOGNE	Ardèche	2
SABLIERES	Beaume-Chassezac	3	SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON	Ardèche	2
SAGNES-ET-GOUDOULET	Loire	3	SAINT-ETIENNE-DE-LUGDARES	Allier	1
SAINT-AGREVE	Eyrieux	1	SAINT-ETIENNE-DE-SERRE	Eyrieux	1
SAINT-ALBAN-AURIOLLES	Beaume-Chassezac	2	SAINT-ETIENNE-DE-VALOUX	Cance	1
SAINT-ALBAN-D'AY	Doux-Ay	2	SAINT-FELICIEN	Doux-Ay	2
SAINT-ALBAN-EN-MONTAGNE	Loire	1	SAINT-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX	Eyrieux	1
SAINT-ANDEOL-DE-BERG	Ardèche	3	SAINT-GENEST-DE-BEAUZON	Beaume-Chassezac	2
SAINT-ANDEOL-DE-FOURCHADES	Eyrieux	2	SAINT-GENEST - LACHAMP	Eyrieux	3
SAINT-ANDEOL-DE-VALS	Ardèche	2	SAINT-GEORGES-LES-BAINS	Doux-Ay	2
SAINT-ANDRE-DE-CRUZIERES	Cèze	1	SAINT-GERMAIN	Ardèche	2
SAINT-ANDRE-EN-VIVARAIS	Doux-Ay	3	SAINT-GINEYS-EN-COIRON	Ardèche	1
SAINT-ANDRE-LACHAMP	Beaume-Chassezac	1	SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX	Cance	2
SAINT-APOLLINAIRE-DE-RIAS	Eyrieux	1	SAINT-JEAN-CHAMBRE	Eyrieux	3
SAINT-BARTHELEMY-GROZON	Doux-Ay	1	SAINT-JEAN-DE-MUZOLS	Doux-Ay	1
SAINT-BARTHELEMY-LE-MEIL	Eyrieux	2	SAINT-JEAN-LE-CENTENIER	Ardèche	3
			SAINT-JEAN-ROURE	Eyrieux	1
SAINT-JEURE-D'ANDAURE	Doux-Ay	2	SAINT-PAUL-LE-JEUNE	Cèze	2
SAINT-JEURE-D'AY	Doux-Ay	3	SAINT-PERAY	Doux-Ay	3
SAINT-JOSEPH-DES-BANCS	Ardèche	3	SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER	Ardèche	2
SAINT-JULIEN-D'INTRES	Eyrieux	2	SAINT-PIERRE-LA-ROCHE	Ardèche	2
SAINT-JULIEN-DU-GUA	Eyrieux	2	SAINT-PIERRE-SAINT-	Beaume-Chassezac	1

Nom Commune	secteur hydrographique	Secteur agricole	Nom Commune	secteur hydrographique	Secteur agricole
			JEAN		
SAINT-JULIEN-DU-SERRE	Ardèche	2	SAINT-PIERRE-SUR-DOUX	Doux-Ay	3
SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN	Ouvèze	2	SAINT-PIERREVILLE	Eyrieux	1
SAINT-JULIEN-LE-ROUX	Eyrieux	2	SAINT-PONS	Ardèche	2
SAINT-JULIEN-VOCANCE	Cance	1	SAINT-PRIEST	Ouvèze	1
SAINT-JUST	Ardèche	3	SAINT-PRIVAT	Ardèche	3
SAINT-LAGER-BRESSAC	Ouvèze	1	SAINT-PRIX	Doux-Ay	3
SAINT-LAURENT-DU-PAPE	Eyrieux	2	SAINT-REMEZE	Ardèche	3
SAINT-LAURENT-LES-BAINS-LAVAL-D'AURELLES	Beaume-Chassezac	3	SAINT-ROMAIN-D'AY	Doux-Ay	3
SAINT-LAURENT-SOUS-COIRON	Ardèche	2	SAINT-ROMAIN-DE-LERPS	Doux-Ay	1
SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	Ardèche	2	SAINT-SAUVEUR-DE-CRUZIERES	Cèze	1
SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY	Cance	2	SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT	Eyrieux	2
SAINTE-MARGUERITE-LAFIGERE	Beaume-Chassezac	2	SAINT-SERNIN	Ardèche	2
SAINT-MARTIAL	Eyrieux	2	SAINT-SYLVESTRE	Doux-Ay	1
SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Ardèche	2	SAINT-SYMPHORIEN-DE-MAHUN	Doux-Ay	2
SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS	Eyrieux	3	SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMERAC	Ouvèze	2
SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON	Ardèche	1	SAINT-THOME	Ardèche	2
SAINT-MAURICE-D'ARDECHE	Ardèche	3	SAINT-VICTOR	Doux-Ay	3
SAINT-MAURICE-D'IBIE	Ardèche	1	SAINT-VINCENT-DE-BARRES	Ardèche	2
SAINT-MAURICE-EN-CHALENCON	Eyrieux	3	SAINT-VINCENT-DE-DURFORT	Eyrieux	3
SAINT-MELANY	Beaume-Chassezac	3	SALAVAS	Ardèche	1
SAINT-MICHEL-D'AURANCE	Eyrieux	1	SAMPZON	Ardèche	2
SAINT-MICHEL-DE-BOULOGNE	Ardèche	2	SANILHAC	Ardèche	2
SAINT-MICHEL-DE-CHABRILLANOUX	Eyrieux	1	SARRAS	Doux-Ay	2
SAINT-MONTAN	Ardèche	3	SATILLIEU	Doux-Ay	1
SAVAS	Cance	2			
SCEAUTRES	Ardèche	2	VALVIGNERES	Ardèche	3
SECHERAS	Doux-Ay	1	VANOSC	Cance	1
SERRIERES	Cance	2	VAUDEVANT	Doux-Ay	1
SILHAC	Eyrieux	2	VERNON	Beaume-Chassezac	2
SOYONS	Doux-Ay	1	VERNOSC-LES-ANNONAY	Cance	3

Nom Commune	secteur hydrographique	Secteur agricole	Nom Commune	secteur hydrographique	Secteur agricole
TALENCIEUX	Cance	3	VERNOUX-EN-VIVARAIS	Eyrieux	3
TAURIERS	Ardèche	2	VESSEAUX	Ardèche	2
THORRENC	Cance	3	VEYRAS	Ouvèze	3
THUEYTS	Ardèche	1	VILLENEUVE-DE-BERG	Ardèche	3
TOULAUD	Doux-Ay	1	VILLEVOCANCE	Cance	1
TOURNON-SUR-RHONE	Doux-Ay	2	VINEZAC	Ardèche	2
UCEL	Ardèche	3	VINZIEUX	Cance	1
USCLADES-ET-RIEUTORD	Loire	1	VION	Doux-Ay	1
UZER	Ardèche	2	VIVIERS	Ardèche	2
VAGNAS	Ardèche	1	VOCANCE	Cance	2
VALGORGE	Beaume-Chassezac	3	VOGUE	Ardèche	3
VALLEE D'ANTRAIQUES-ASPERJOC	Ardèche	3			
VALLON-PONT-D'ARC	Ardèche	1			
VALS-LES-BAINS	Ardèche	3			